

Information comptable



L'entreprise exploite
Les actifs courants
Elisabeth Albertini

Plan de la séance

ACTIFS COURANTS

- Définition & concepts
- Stocks IAS 2
- Créances clients

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

- IFRS 15
- Définitions
- Reconnaissance du revenu en 5 étapes

Définition & concepts

Actifs courants

Ressources économiques utilisées par l'entreprise au cours d'un cycle d'exploitation

Composition

- Trésorerie disponible ou placée
- Créances clients
- Stocks : Marchandises; Matières premières; Produits finis

Enjeux de financement

$BFR = \text{Actifs courants} - \text{Passifs courants}$

Définition & concepts

ACTIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2023 net	31/12/2022 net ^a
Immobilisations corporelles	3.2.1	9 365	9 187
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	2 835	2 472
Immobilisations incorporelles	3.2.3	3 717	3 969
Goodwill	3.2.4	12 658	12 626
Coentreprises et entités associées	3.2.5/3.2.6	1 758	1 686
Autres actifs financiers non courants	3.2.5/3.2.7	945	584
Impôts différés actifs	7.1	511	489
ACTIF NON COURANT		31 789	31 013
Stocks	4.1	2 924	3 131
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	408	422
Clients et comptes rattachés	4.3	9 700	9 573
Actifs sur contrats clients	4.4	5 610	5 595
Actifs d'impôt courants	4.3	236	306
Autres créances courantes	4.3	4 481	4 475
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	5 548	5 736
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	18.2	29	193
Autres actifs financiers courants	18.2	21	32
ACTIF COURANT		28 957	29 463
Actifs ou activités détenus en vue de la vente			119
TOTAL ACTIF		60 746	60 595

2023



Stocks (IAS 2)

Actifs de base de l'activité d'un certain nombre d'entreprises

- Enjeu financier très important :
 - Doit être financé par des ressources à court terme
 - Impacte la marge brute via le coût d'achat ou de production
 - **Norme IAS2 : Evaluation des stocks**
 - Applicable dès janvier 1976
 - Révisée en 1993 puis en 2003
- ⇒ Précise le traitement des **frais inclus dans le coût des stocks**
(coût d'achat et/ou production)
- ⇒ Précise les **formules de calcul des coûts**
- ⇒ **Ne précise pas les modalités de comptage des unités**

Stocks (IAS 2)

Les stocks sont des actifs

- Détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité
- En cours de production pour une telle vente
- Sous forme de matières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services

Qualification en stock dépend de la **destination** de l'élément
et *non* de sa *nature*

Terrains et immeubles :

⇒ Actifs immobilisés pour les entreprises classiques

⇒ Stocks pour les négociants de biens immobiliers

Stocks

Inventaire

- ⇒ Obligatoire en fin d'exercice
- ⇒ Dénombrement physique des marchandises afin d'établir le nombre d'unités à une date donnée

Coût d'entrée des stocks

- ⇒ Valorisation au **coût d'acquisition** + tous les autres coûts nécessaires à la mise à disposition des marchandises
- ⇒ **Prix d'achat** (nets de rabais, remise, ristourne) + droits de douane + autres taxes + frais de transports, de manutention et tous les coûts nécessaires pour apporter les stocks dans l'entreprise...

Stocks

Coût de transformation

Les coûts directement liés aux unités produites

=> main d'œuvre directe + consommation de MP

+ consommation autres fournitures

+ **quote-part des frais indirects de production**, fixes et variables, encourus pour transformer les MP en produits finis

Attention :

Imputation des charges fixes sur **l'activité normale** de l'entreprise

Pondération des charges fixes du niveau de **sous-activité**

Stocks

Valorisation des sorties de stocks

⇒ Quatre méthodes de valorisation des sorties de stock

1. Méthode du coût propre
2. Méthode du coût moyen pondéré (pour des MP mélangées comme le blé, il est impossible de distinguer les MP)
3. Méthode de l'épuisement successif (Fifo – Peps : Premier entré – premier sortie)
4. Méthode de l'épuisement à rebours (Lifo – Dernier entrée – premier sortie)

IAS2 (révisée) NE reconnaît QUE les méthodes du coût moyen pondéré et PEPS pour valoriser les sorties de stocks

Stocks : principes

Permanence des méthodes

⇒ Pas de possibilité de changement de méthodes pour les exercices suivants

Evaluation des stocks à la clôture

⇒ A la plus **faible** valeur entre le **coût** ou la **valeur de réalisation**

⇒ Valeur de réalisation : prix de vente estimé – coût d'achèvement

⇒ Si nécessaire => dépréciation des stocks

Méthode LIFO acceptée aux Etats-Unis

- Sociétés pétrolières européenne utilisaient beaucoup LIFO avant de passer aux IFRS

Stocks : principes

Valeur de réalisation

Définition : « prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ».

Toute perte attendue lors de la vente d'articles à un prix inférieur au coût est comptabilisée immédiatement plutôt que lorsque les articles sont vendus.

Le coût et la valeur de réalisation sont normalement comparés élément par élément.

Mais IAS2 accepte que certains éléments similaires ou liés soient regroupés.

Créances clients

Norme IFRS9 relative aux Instruments Financiers

Publiée en 2014, adoptée par la Commission Européenne en 2016

Entrée en application : 1^{er} janvier 2018

Remplace la norme IAS39

Nouveau modèle de dépréciation

⇒ Pertes **attendues** et non plus les pertes encourues

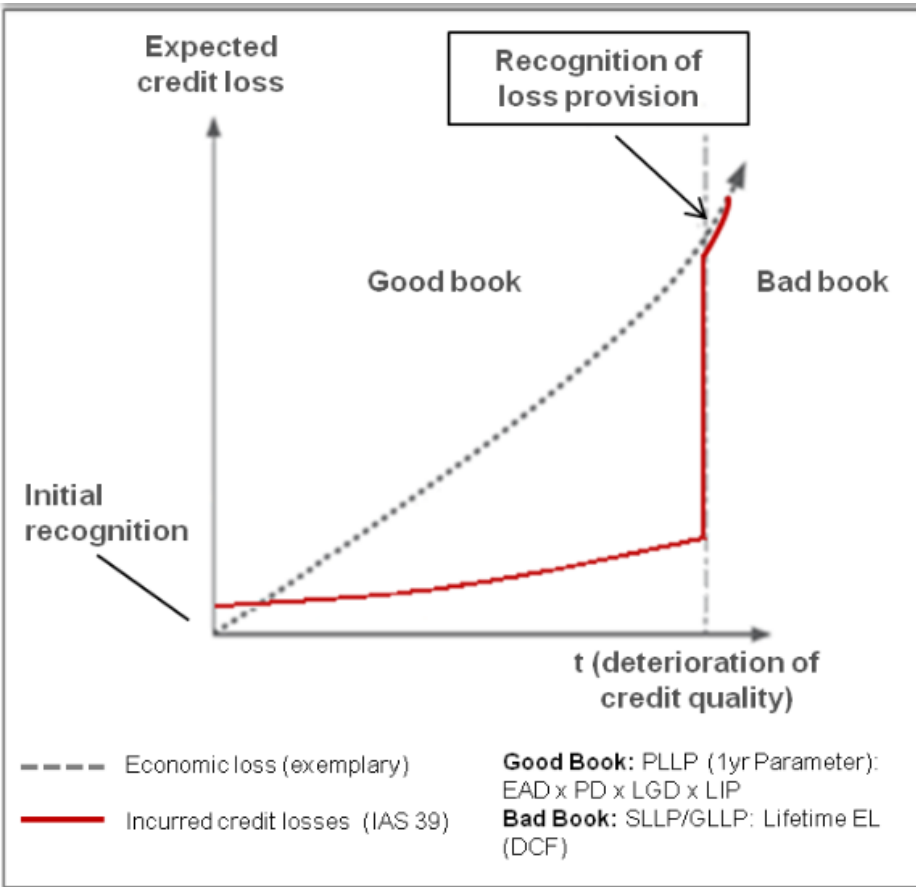
⇒ Constater une dépréciation **dès l'engagement** avec un client

Reconnaître plus rapidement les pertes pour un montant plus important

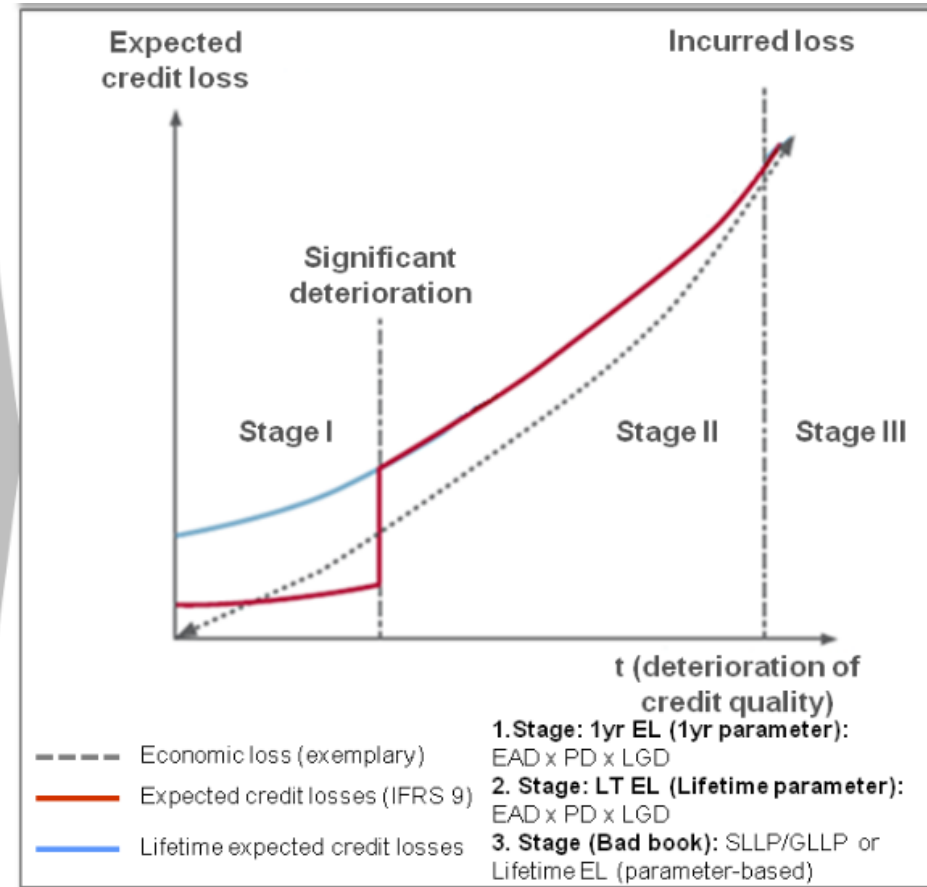
L'appréciation des pertes de crédit : base individuelle ou collective, données historiques sur les retards de paiement, les informations sur les circonstances actuelles, ainsi que les informations prospectives

Dépréciation créances clients (IFRS 9)

IAS 39 Modèle pertes avérées

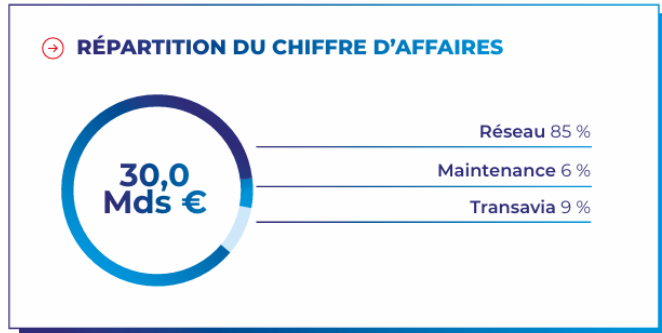


IFRS 9 Modèle pertes attendues



Produits des activités ordinaires

Air France KLM, 2023



Renault, 2023

Chiffres
Clés



2 235 345

véhicules vendus dans le monde

dont **28,4 %** de véhicules « Green market » en Europe

Chiffre d'affaires
(en milliards d'euros)

52,4

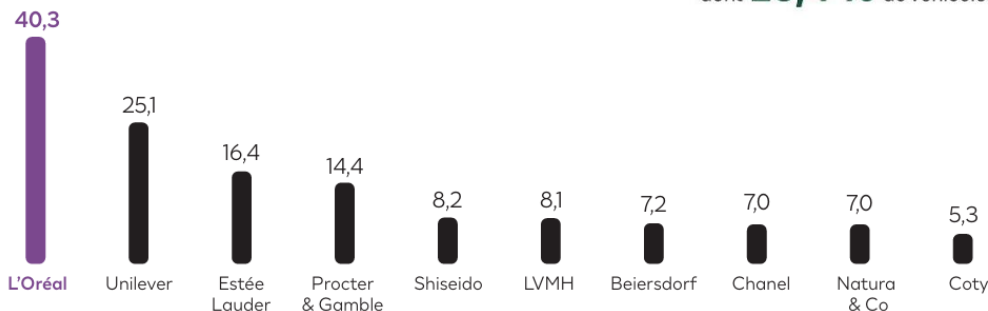
Résultat net
(en milliards d'euros)

2,3

Marge opérationnelle Groupe
(en milliards d'euros)

4,1 (7,9 % du CA)

L'Oréal, 2023



Produits des activités ordinaires

En millions d'euros	Notes	2023	2022	2021
Chiffre d'affaires	3.1	41 182,5	38 260,6	32 287,6
Coût des ventes		-10 767,0	-10 577,4	-8 433,3
Marge brute		30 415,5	27 683,3	23 854,3
Frais de Recherche et Innovation		-1 288,9	-1 138,6	-1 028,7
Frais publi-promotionnels		-13 356,6	-12 059,0	-10 591,0
Frais commerciaux et administratifs		-7 626,7	-7 028,8	-6 074,2
Résultat d'exploitation	3.1	8 143,3	7 456,9	6 160,3
Autres produits et charges	4	-449,9	-241,5	-432,0
Résultat opérationnel		7 693,4	7 215,4	5 728,3
Coût de l'endettement financier brut		-226,7	-70,4	-38,0
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie		162,1	69,8	18,5
Coût de l'endettement financier net		-64,6	-0,6	-19,4
Autres produits et charges financiers	9.4	-48,8	-72,3	-40,2
Dividendes Sanofi		420,9	468,2	378,3
Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence		8 001,0	7 610,6	6 046,9
Impôts sur les résultats	6	-1 810,6	-1 899,4	-1 445,4
Résultat net des sociétés mises en équivalence		0,2	1,4	0,6
Résultat net		6 190,5	5 712,6	4 602,2
Dont :				
• part du groupe		6 184,0	5 706,6	4 597,1
• part des minoritaires		6,5	6,0	5,1
Résultat net par action part du groupe (en euros)		11,55	10,65	8,24
Résultat net dilué par action part du groupe (en euros)		11,52	10,61	8,21
Résultat net par action hors éléments non récurrents part du groupe (en euros)	11.4	12,11	11,30	8,86
Résultat net dilué par action hors éléments non récurrents part du groupe (en euros)	11.4	12,08	11,26	8,82

Pourquoi un nouveau standard ?

Nouveaux types de transactions

- Multi-éléments (biens + services) dans un contrat
- Software/Hardware
- Retours de produits
- Programme de fidélité

Contrat



Assurance

**Location
financière**

Entretien

Nouvelle norme sur les produits : IFRS 15

S'applique aux exercices ouverts à compter du **1^{er} janvier 2018**

En **remplacement** des normes :

- IAS18 (produits des activités ordinaires)
- IAS 11 (contrats de construction)

⇒ **Les enjeux de IFRS 15** *Norme commune IFRS et US GAAP*

- **Transfert de contrôle** (IFRS 15) remplace le transfert des risques et avantages (IAS 18)

- Un **modèle unique** applicable à tous les produits tirés de contrats avec les clients

- **2 méthodes de reconnaissance** : progressivement ou à un moment précis

Des règles plus descriptives et plus détaillées

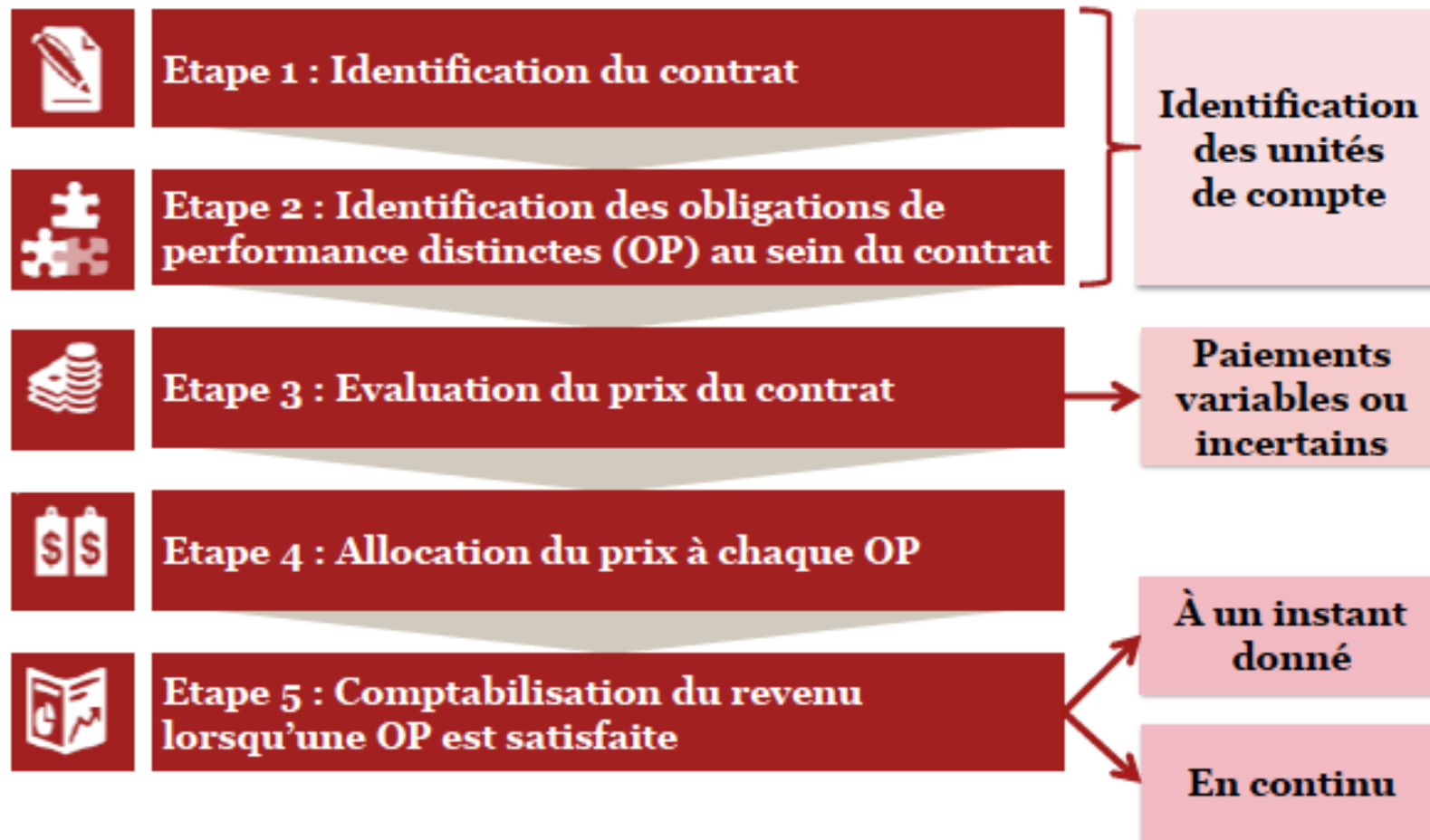
Définitions

- Un **contrat** est un accord entre deux ou plusieurs parties qui crée des droits et des obligations exécutoires.
- **Client** : « une partie qui a conclu un contrat avec une entité pour obtenir des biens et des services qui sont un résultat des activités ordinaires de l'entité en échange d'une contrepartie ».
- **Prix de vente autonome** : « Le prix auquel un bien ou un service serait vendu séparément à un client.
- **Obligation de performance** : « Promesse de transférer au client soit (1) un bien ou un service distinct, soit (2) une série de biens ou de services distincts substantiellement identiques et présentant le même profil.

IFRS 15 produits des activités ordinaires

Reconnaissance du revenu

Une démarche générale en 5 étapes



IFRS 15 : Etape 1 : Identification du contrat

Approuvé par les deux parties

Substance commerciale (flux de trésorerie)

Identification des droits et des obligations exécutoires

Identification des conditions de paiement

Probabilité de recouvrement au commencement du contrat

Possibilité de **regrouper** les contrats conclus au même moment **et** avec le même client *sous certaines conditions*

Hors du champs IFRS15 : Contrat de location, contrat d'assurance, instruments financiers, accord de coopération

IFRS 15 : Etape 2 : Identification des OP

Biens ou services DISTINCTS => 2 critères à remplir

- 1) Le client peut bénéficier du bien ou du service soit par son utilisation, sa consommation ou sa vente, soit parce qu'il est détenu de manière à générer des avantages économiques.
- 2) La promesse de transfert d'un bien ou d'un service est séparable des autres promesses du contrat.

ENTRETIEN



ASSURANCE



**LOCATION
FINANCIERE**



IFRS 15 : Etape 2 : Identification des OP

OP distinctes : 2 conditions cumulatives

Distinct dans l'absolu **et** distinct dans le cadre du contrat

Principe : le client peut tirer parti du bien ou du service isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles

Pour identifier si l'OP est distincte :

- Aucun service significatif d'intégration n'est fourni
- Il n'est pas utilisé pour fournir d'autres biens ou services au client
- Il n'est pas lié à d'autres biens ou services prévus au contrat
- Il ne modifie pas considérablement un autre bien ou service prévu au contrat

IFRS 15 : Etape 2 : Identification des OP

Exemples :

1 contrat de vente d'un smartphone assorti d'un abonnement

=> **2 OP**

1 contrat de vente d'une voiture assorti d'un contrat d'entretien du véhicule (différent de la garantie légale)

=> **2 OP**

1 contrat avec un logiciel et le service d'intégration du logiciel comprenant une modification substantielle pour l'intégrer au système d'information du client avec des ajouts de fonctionnalités

=> **1 OP**

La reconnaissance de la marge est individualisée par OP

IFRS 15 : Etape 3 : Evaluation du prix du contrat

Prix du contrat = montant auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens et des services du contrat.

Prix du contrat = Montants fixes et certains
+ Montants variables et incertains
+ Composante financière significative
+ Contrepartie en nature

Estimation des paiements **variables**

Méthode de la valeur attendue (Espérance mathématique)

Méthode du montant le plus probable

IFRS 15 : Etape 4 : Allocation du prix à chaque OP

Principe : répartir le prix de la transaction entre toutes les OP identifiées dans le contrat en proportion **des prix de vente séparés** au moment de la passation du contrat.

C'est à dire : prix auquel une entité vendrait **séparément** un bien ou un service promis à un client

Enjeu : *incidence sur le rythme de constatation du CA*

Hierarchie des prix selon la norme :

- 1- Prix directement observable
- 2- Estimation en s'appuyant sur des informations disponibles :
 - Evaluation du marché avec ajustement
 - Méthode du coût attendu + marge
 - Méthode résiduelle : par différence avec les autres OP

IFRS 15 : Etape 4 : Allocation du prix à chaque OP

Exemple : Vente d'un pack téléphonique



Prix de vente contractuel :

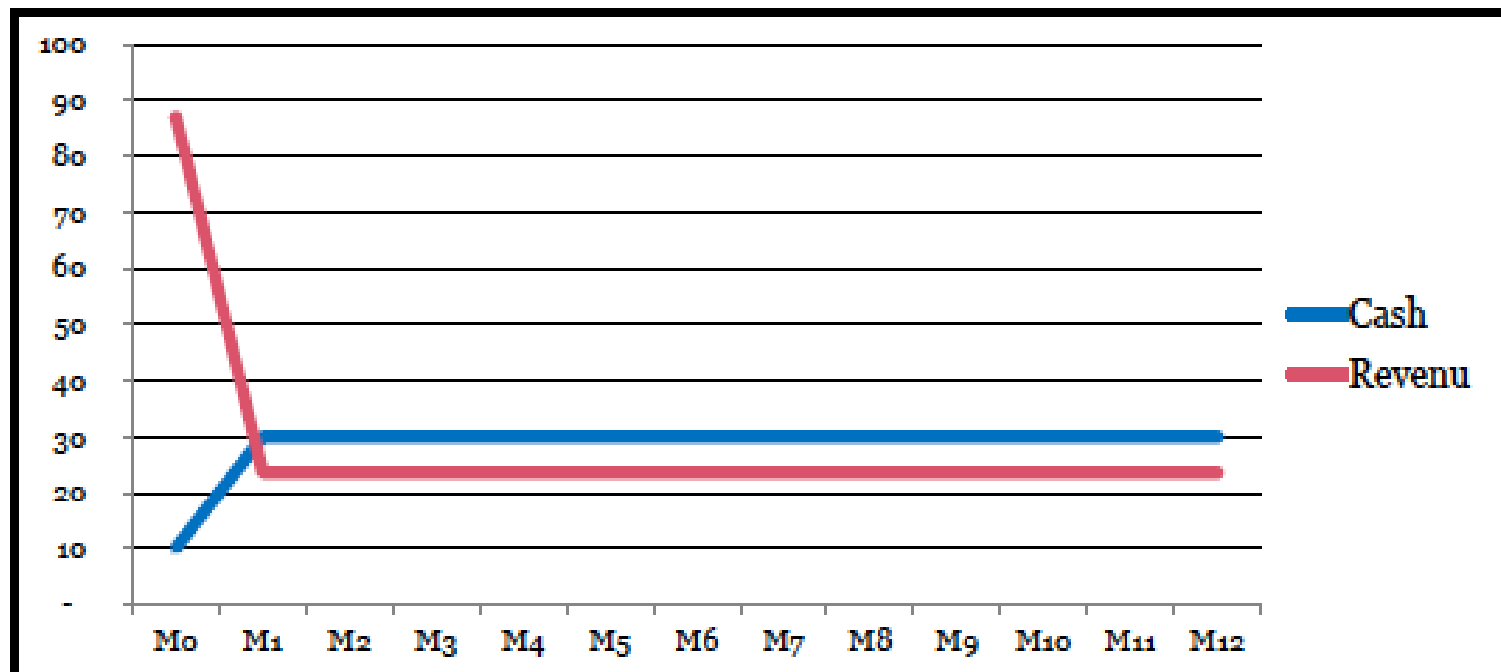
- Terminal = 10 €
- Abonnement = 360 €
Total = 370 €

Prix de vente observables :

- Terminal = 110 €
- Abonnement = 360 €
Total = 470 €

Allocation du prix de vente :

- Terminal = $370 \times 110 / 470 = 87 \text{ €}$
- Abonnement = $370 \times 360 / 470 = 283 \text{ €}$



IFRS 15 : Etape 4 : Allocation du prix à chaque OP

Possibilité d'un écart entre :

- **la facture payée par le client ET**
- **le CA reconnu dans le compte de résultat**

Si le client a déjà versé la contrepartie liée aux biens ou services

⇒ l'entité est obligée de fournir ce qui a été payé

⇒ **Passif de contrat au bilan**

Si l'entité a déjà transféré le bien ou le service

⇒ **Actif de contrat au bilan** (différent des créances clients)

Dès lors que le paiement est conditionné uniquement à l'écoulement du temps ⇒ **créance client au bilan**

IFRS 15 : Etape 5 : Comptabiliser les OP

Transfert du contrôle => L'acheteur est capable de :

- De décider de l'utilisation de l'actif
- D'en obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résiduels
- D'empêcher d'autres entités d'accéder à l'actif

Abandon de la notion d'avantages et de risque

Reconnaissance du CA

⇒ **Soit à une date spécifique** => statique (point in time)

5 indicateurs pour déterminer la date

⇒ **Soit à l'avancement** => étalement du revenu => Dynamique (over time).

IFRS 15 : Etape 5 : Comptabiliser les OP

Transfert du contrôle en continu :

=> 2 méthodes pour mesurer le degré d'avancement

Méthode des jalons **externes**

- Comptabilisation du CA sur la base d'une mesure directe de la valeur des biens et des services transférés au client
- *Ex : inspection de la prestation effectuée, appréciation des résultats, jalons atteints, temps écoulé; nombre d'unités produites ou livrées*

Attention le rythme de facturation ne reflète pas forcément le rythme de transfert du contrôle

IFRS 15 : Etape 5 : Comptabiliser les OP

Transfert du contrôle en continu:

=>2 méthodes pour mesurer le degré d'avancement

Méthode des jalons **internes**

- Comptabilisation du CA sur la base d'une mesure des efforts ou ressources engagés par l'entité pour remplir l'obligation de prestation
- *Ex : Consommation de ressources, heures travaillées, coût encourus, temps passé, prorata temporis*

Option possible pour mesurer l'avancement de l'OP : Ecoulement du temps si l'exécution est répartie de façon uniforme

IFRS 15 : Informations à fournir en annexe

- Informations sur les produits comptabilisés et la décomposition du chiffre d'affaires selon les catégories appropriées,
- Soldes liés au contrat : soldes d'ouverture et de clôture des créances, actifs et passifs liés au contrat,
- OP : la date à laquelle l'OP est remplie, et le montant du prix de la transaction alloué OP restantes,
- Informations sur les jugements significatifs et les modifications significatives subséquentes,
- Actifs reconnus au titre des coûts d'obtention d'un contrat ou de respect de ses obligations contractuelles.

IFRS 15 : les enjeux et les impacts

- Impacts significatifs attendus dans les activités de contrats à long terme, et les contrats à éléments multiples,
 - ⇒ Les secteurs aéronautique spatial et défense, construction et immobilier, technologie, télécommunications et software.
 - ⇒ Reconnaissance du CA en fonction du contrat et non pas de la facture
 - ⇒ Adaptation des systèmes d'information
- La mise en œuvre de la nouvelle norme requiert une analyse détaillée des contrats et une évaluation des biens ou services transférés
- L'ANC soulève des difficultés pour identifier le transfert de contrôle pour des contrats comprenant des biens et des services